



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMSC 2024-03-07

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONTRAT D'ABONNEMENT CARTE SIM à LA GALERIE
DOMNINE AVEC LES ETABLISSEMENTS DESSAUD –
ALARME SERVICE – Les Grandes Blâches – 04200 MISON**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que le contrat d'abonnement carte SIM de la galerie Domnine située au 4 rue Mercerie prend effet à compter du 1^{er} mars 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat d'abonnement carte SIM qui définit les modalités de mise à disposition du transmetteur téléphonique du système de détection d'intrusion à la galerie Domnine citée ci-dessus par les Établissements Dessaud - Alarme Service.

ARTICLE 2 : Ce contrat d'abonnement carte SIM prend effet à la date de mise en service jusqu'au terme de l'année civile en cours. Il sera renouvelable par année civile.

ARTICLE 3 : La redevance annuelle est de 115.20 € TTC par an.

ARTICLE 4 : La dépense sera inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et les Établissements Dessaud - Alarme Service.

Fait à SISTERON, le 25 mars 2024

Pour copie conforme,
Le Maire,

D. SPAGNOU